

AVIS PUBLIC

ENTRÉES EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Secrétaire de l'arrondissement d'Outremont, que lors de sa séance ordinaire tenue le 17 janvier 2023, le conseil de l'arrondissement a adopté les règlements suivants :

AO-592 intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* ». L'objet de ce règlement vise à modifier le sens de circulation des parties des avenues Antonine-Maillet, Hartland et Pratt comprises entre les avenues Lajoie et Ducharme prévu à l'annexe « C » du *Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)*.

AO-593 intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* ». L'objet de ce règlement vise à modifier les règles de stationnement afin d'assurer une concordance entre les règles de stationnement prévues à l'annexe « H » du *Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* et la signalisation existante les avenues Claude-Champagne et Pratt ainsi que sur le boulevard Saint-Joseph.

Toute personne intéressée peut consulter ces règlements au Secrétariat d'arrondissement situé au 543, chemin de la Côte-Sainte-Catherine à Outremont, du lundi au jeudi de 8 h 12h et de 13h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 13 h.

Montréal, ce 31 janvier 2023

La Secrétaire de l'arrondissement

Julie Desjardins, avocate